

RECHERCHES GENEALOGIQUES EN PROVINCE DE REGGIO DE CALABRE Dr Lionel Munaro

Ce court essai se place au-delà des premières étapes qui consistent dans toute recherche généalogique à explorer la mémoire des membres de sa propre famille les plus âgés, les questionner sur les anciennes photographies et retranscrire ces premières données.

Toute recherche en Calabre nécessite en premier lieu de connaître le lieu exact d'origine du dernier aïeux qui en soit parti. Et c'est ici que surgissent les premières difficultés, car ce nom peut avoir été déformé par la mémoire familiale, ou bien le plus souvent il s'agit du nom d'une fraction de commune (frazione di un comune) et non pas du nom de la commune elle-même.

Il est donc nécessaire d'avoir quelques connaissances générales sur l'organisation du territoire italien, notamment en Calabre et de son histoire.

ORGANISATION DU TERRITOIRE

La Calabre est située à l'extrémité sud de la péninsule italienne. Elle constitue en quelque sorte le « gros orteil » de « la botte » !

La Calabre est une région administrative dont la capitale est Reggio Calabria et qui est divisée depuis la fin des années 90 en 5 provinces : Reggio Calabria (RC), Catanzaro (CZ), Vibo Valentia (VV), Cosenza (CS), Crotona (KR).

Avant les années 90, il n'y avait que trois provinces : Reggio Calabria (RC), Catanzaro (CZ), Cosenza (CS) ; la province de Vibo Valentia était alors rattachée à celle de Catanzaro et celle de Crotona rattachée à celle de Cosenza.

La province de Reggio Calabria est comme toute l'Italie divisée en territoire communaux. Contrairement à la France, il n'y a pas de cantons, et ce sont les communes dont les territoires sont aussi vastes que ceux des cantons français qui en assument les fonctions.

C'est ainsi que chaque commune possède un siège communal avec plusieurs fractions communales (frazioni). Il est très important de noter que le siège communal actuel peut être différent du siège antique. Certaines fractions actuelles peuvent parfaitement avoir été plus importantes dans le passé et avoir été le siège principal de l'« università ».

Le territoire calabrais est malheureusement situé dans une zone d'une extrême sismicité. L'histoire de chaque siècle est émaillée de terribles tremblements de terre qui ont vu se vider des villes entières pour des motifs de destruction, la population s'installer dans un site proche. Deux exemples remarquables en sont le tremblement de terre de 1786 qui a dévasté la ville de Sant'Agata dans le territoire est de Reggio Calabria, la population s'installant dans les sites de Cataforio et Cardeto, et le tremblement de terre de 1908 qui a provoqué un tsunami devastant toute la bande côtière de Reggio Calabria.

HISTOIRE DU TERRITOIRE

La Calabre bien avant de faire partir de l'Empire Romain, fut colonisée par les grecs. Les premières implantations datent du XIIème siècle AVANT JC.

A l'arrivée des romains, toute la Calabre parlait le grec (essentiellement les dialectes doriens du grec classique) et cette langue étant alors prestigieuse ne fut jamais totalement abandonnée durant la domination romaine si bien que la population était assez généralement bilingue.

A la fin de l'Empire Romain d'Occident, après une brève période de flottement, le sud de la péninsule fut conquis par l'Empire Romain d'Orient dit Byzantin et le grec fut institué comme langue administrative dans tout le sud italien.

Au moment de l'Hégire, la Sicile fut conquise par les arabes. Ceux-ci tentèrent de prendre pied en Calabre, mais leurs tentatives furent vaines ou de très courte durée. Quelques patronymes conservent encore toutefois la trace de leur présence. Citons par exemple MORABITO qui vient de l'arabe « murabit » qui signifie « ermite » ou encore MODAFFARI qui vient de l'arabe « musaffar » qui signifie « victorieux ».

C'est à cette époque que pour se défendre des raids côtiers sarrazins (puis plus tard turcs) que l'habitat se déplace de la côte (qui était parfaitement sûre durant l'Empire) vers la montagne.

En l'an 1047, Robert le Guiscard de la famille normande des Hauteville entreprend la conquête du sud de l'Italie en débutant d'abord par la Sicile qu'il met trente années à reprendre aux arabes puis le reste du sud. Ce royaume constitue dès lors le royaume normand des Deux-Sicules avec Naples pour capitale et recouvre le territoire qui restera le royaume de Naples jusqu'en 1865 en voyant se succéder après celle des Hauteville, les dynasties des Anjou, puis des Aragons, puis des Bourbons.

A partir du XIème siècle, l'utilisation du grec commence de régresser en Calabre, mais il est encore très parlé jusqu'à la fin du XVIIIème siècle dans tout le territoire de l'Aspromonte. Il est encore parlé aujourd'hui dans quelques sites du sud de l'Aspromonte (essentiellement à Galliciano', Roccaforte del Greco, Roghudi, Condofuri et Bova).

Le dialecte calabrais roman actuellement parlé dans la province de Reggio Calabria est très variable. Il s'est constitué sur la base d'une évolution partiellement locale du latin tardif dans les grandes villes où le bilinguisme était pratiqué et par la pénétration par le nord du groupe des dialectes napolitains et par l'ouest du dialecte messinai de Sicile. De plus, plus on se rapproche de la côte et plus il est marqué par l'italien. Plus on se rapproche de l'Aspromonte,

et plus le grec marque le vocabulaire et la grammaire (jusqu'à atteindre près de 30% du vocabulaire).

Cependant toute consultation des registres paroissiaux antérieurs à l'époque napoléonienne nécessite d'avoir à l'esprit que le prêtre qui retranscrivait phonétiquement les noms de famille (puisque leur orthographe n'en est fixée qu'après 1870) devait parfois écrire avec les lettres latines des sons aspirés de la langue grecque. D'où les nombreuses variations orthographiques constatées pour un même nom de famille.

On peut citer par exemple le patronyme LUGARA' qui peut aussi s'écrire LUVARA' ou bien LUARA' ou encore LUGHARA'. Il aurait fallu pour le retranscrire la lettre grecque Γ (gamma) qui en grec moderne est une gutturale aspirée totalement inexistante en italien.

Chaque patronyme subit ses propres variations et il est bien rare de retrouver en 1600 les mêmes orthographes qu'au XXème siècle.

C'est ici qu'il faut souligner l'importance et la nécessité d'une connaissance minimale de l'italien, du dialecte calabrais et de savoir faire « sonner » un nom pour pouvoir le reconnaître « ad orecchio » (à l'oreille) !

Une autre particularité historique est déterminante pour toute recherche approfondie dans la province de Reggio Calabria. Il s'agit de la présence du rite grec.

Cette province ayant été byzantine jusqu'au XIème siècle voyait sa population de rite grec, rapidement rattachée à l'obédience papale après la conquête normande. Le rite grec a progressivement régressé mais est encore présent aujourd'hui dans l'archidiocèse de Reggio.

La province ecclésiastique de Reggio qui s'étend d'ailleurs au-delà du territoire du département, comprend quatre territoires :

- l'arcidiocesi (archidiocèse) di Reggio Calabria-Bova : qui réunit les anciens diocèses de Reggio et de Bova
- la diocesi (diocèse) di Locri-Gerace
- la diocesi di Oppido Mamertina-Palmi
- la diocesi di Mileto-Nicotera-Tropea.

Dans l'archidiocèse de Reggio, où le rite grec était encore très présent au moment du Concile de Trente, on peut constater dans chaque commune la présence d'une église succursale initialement de rite grec et nommée « ditereale ». L'église principale qui était précédemment de rite latin est alors nommée « arcipretale ».

ORGANISATION DES RECHERCHES GENEALOGIQUES

L'organisation des recherches consiste déjà à comprendre qu'on ne sera pas limité aux registres de type baptêmes-mariages-sépultures qu'on peut trouver en France. Le type de registres existant en Italie est bien plus vaste et de façon générale un clerc italien écrit bien plus de données sur un registre qu'un français.

1°/ LES REGISTRES D'ETAT CIVIL

L'Etat Civil commence dans la province de Reggio Calabria à la fin de l'époque napoléonienne. Soit selon les communes entre 1809 et 1812.

Chaque acte est dupliqué (recopié) dans un second registre identique et il est archivé en trois lieux :

- Dans la commune en question, pour les registres postérieurs à l'unité italienne (1865) ;
- Aux archives de l'état à Reggio Calabria pour tous les registres depuis 1809
- Microfilmé par les Mormons depuis 1809

Il est écrit en italien sauf les « processetti » qui contiennent des feuillets en latin.

On y trouve des registres :

- des naissances (nascite)
- des publications de mariage (pubblicazioni dei matrimoni)
- des mariages (matrimoni)
- des actes annexés aux mariages (processetti) de 1809 à 1865
- des décès (defunti ; morti)
- des citoyennetés (cittadinanze)

Le registre des processetti comprend pour chaque mariage les actes de baptêmes (si antérieur à 1809) ou de naissance (si postérieur à 1809) recopiés par le prêtre ou l'officier d'état civil, ainsi que le cas échéant les actes de décès des géniteurs des futurs époux. Ce registre permet potentiellement d'établir une connexion étroite avec les registres paroissiaux.

2°/ LES REGISTRES PAROISSIAUX

Comme on aura pu le déduire de la lecture de l'histoire de la province, chaque commune comprend plusieurs paroisses et notamment dans l'arcidiocèse de Reggio-Bova, une paroisse « arcipretale » et une paroisse « ditte reale ».

Ils sont tenus depuis la décision du Concile de Trente d'inscrire sur registres la filiation des croyants.

Selon les communes ils commencent entre 1580 et 1600 et courent jusqu'à l'heure actuelle. Il peut y avoir des registres manquants, détruits, égarés, illisibles...

Il sont inscrits en un seul exemplaire et sont archivés en trois endroits possibles :

Ricerche genealogiche di Lionel Munaro e Giacomo Arcidiaco

- Dans la paroisse elle-même. C'est toujours le cas pour les registres récents (XXème siècle). Pour les plus anciens, c'est possible si la paroisse existe encore sous sa forme antique et si elle n'a pas été rattachée à une autre paroisse. Parfois, seulement une partie des registres y est encore conservée.
- Dans les archives du Diocèse. C'est le cas de la majorité des registres anciens des paroisses.
- Dans d'autres paroisses. Pour les registres introuvables dans la paroisse d'origine ou aux Archives du Diocèse, il est important de rechercher dans les paroisses les plus proches.

Les registres sont subdivisés en :

- livres des baptêmes (battezzati)
- livres des mariages (matrimoni)
- livres des décès (defunti)
- livres des confirmations (cresime)
- livres des états des âmes (status animarum)
- actes divers ; il existe parfois des feuillets volants.

Ils sont à toute époque écrits en latin.

Les actes de baptême contiennent toujours la filiation du baptisé ainsi que le plus souvent la filiation du parrain et de la marraine et leur paroisse d'appartenance.

Les actes de mariage peuvent ne pas contenir la filiation des conjoints. Ils peuvent parfois contenir la filiation des témoins.

Les actes de décès peuvent ne pas contenir la filiation du défunt.

Les registres de confirmation ne sont jamais existants sur toute la période 1580-1910. On les trouve généralement pour certaines années du XVIIème siècle. Ils contiennent normalement la filiation du confirmé et le plus souvent la filiation de son parrain.

Les états des âmes sont en quelque sorte un recensement par paroisse des familles. Les registres sont tenus à des dates variables. Assez peu ont été établis et conservés.

3°/ LES ACTES NOTARIES

En dehors des actes les plus récents qui sont évidemment conservés chez le notaire, les plus anciens sont archivés aux Archives d'Etat.

Selon les communes, on peut trouver des actes notariés depuis le XVIIème siècle environ.

Les actes sont généralement tenus en latin.

4°/ LE CATASTO ONCIARIO

Il s'agit de recensements fiscaux par « università » établis au milieu du XVIIème siècle sous le règne des borbons.

Ces recensements sont tenus par familles qu'ils énumèrent en donnant la liste de leurs biens et des impôts qu'ils sont tenus de payer.

Le Catasto Onciario est archivé aux Archives d'Etat de Naples.

Pour le département de Reggio Calabria (Calabria Ultra Prima) on y trouve les « università » suivantes avec la date d'établissement :

Agnana 1746 - Alessio 1747 - Amaroni 1756 - Amendolea 1747 - Anoina inferiore - Antonimia 1745 - Aquaro 1755 - Ardore 1746 - Arena 1752 - Argusto 1741 - Bellantone -Bianco 1742 - Bivongi 1746 - Borgia 1757 - Borrello 1745 - Bova 1742 - Bovalino 1745 - Brancaleone 1745 - Bruzzano 1745 - Calanna 1742 - Candidoni 1745 - Candidoni - Canolo 1745 - Cardeto 1754 - Caraffa 1745 - Careri 1754 - Carida 1742-1754 - Casalnuovo 1742 - Casignana 1745 - Casoleto 1743 - Castellace 1742 - Castelvetero 1755 - Cimina 1745 - Cinquefrondi 1746 - Condoianni 1742 - Cropani 1742 - Feroleto la Chiesa 1746-1753 - Fiumara 1756 - Galatro 1745-1755 - Gerace 1742 - Gioia 1746 - Gioiosa 1745 - Grotteria 1742 - Laganadi 1742 - Mammola 1754 - Martone 1754 - Melicuccà 1743 - Molocchio 1745-1754 - Montebello 1746 - Montesoro 1748 - Monasterace 1770-1772 - Motta San Giovanni 1747 - Mottaplati 1746-1754 - Motticella 1745 - Natili 1754 - Oppido 1746 - Oratino 1748 - Palizzi 1745 - Palmi 1746 - Pentidattilo 1745 - Placanica 1745 - Plaizano 1746-1755 - Polistina 1742 - Portigliola 1745 - Precacore 1742 - Radicena 1742-1740 - Reggio 1742 - Riace 1752 - Roccella 1746 - Rosarno 1742 - Sambatello 1742 - San Giorgio 1745 - San Giovanni 1742 - San Lorenzo 1746-1752 - San Luca 1743-1752 - San Procopio 1745 - Sant'Andrea - Sant'Angelo 1745 - Sant'Ilario 1743 - Santa Cristina 1748 - Sant'Agata 1742 - Sant'Agata in Gallina 1748 - Santo Stefano 1742 - Seminara 1746 - Siderno 1743 - Sinopoli Superiore 1746 - Sitizzano 1743 - Squillace 1756 - Staiti 1742 - Stellittanoni - Stignano 1744-1779 - Stilo 1724-1743 - Terranova 1763